

Procès-Verbal

Séance du 5 Juin 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 27/05/2026

Date d'affichage : 27/05/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes
le : 08/06/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants à désigner pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux - 202631

Tirage au sort des jurés d'assises 2027 - 202632

Evaluation de l'Espace de Vie Sociale (EVS) - 202633

Création d'un emploi permanent - 202634

Création de 2 emplois saisonniers - adjoint d'animation (ACM juillet 2026) - 202635

Création d'un emploi saisonnier - adjoint technique (ST été 2026) - 202636

Redevance d'occupation du domaine public - 202637

Tarifs Service Enfance Jeunesse / Périscolaire-extrascolaire - 202638

Tarifs animations 2026 - 202639

Tarifs 2026 - 202640

Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants à désigner pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

202631

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales : articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à 18, L2121-26 et L2122-17,

Vu la circulaire ATD82606103C du 4 mars 2026,

Après avoir procédé au scrutin,

Le conseil Municipal,

a élu avec 19 voix les membres de la liste unique :

Titulaires :

Mme Mahaut Anaïs, M. Griffon Frédéric, Mme Masson Stéphanie, M. Leroux Didier, Mme Ferrighetto Monia

Suppléants :

M. Andreu Jérémie, Mme Hochart Elodie, M. Lahote Luc

Pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Tirage au sort des jurés d'assises 2027

202632

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2026 portant répartition pour la formation du jury criminel de la Cour d'Assises des Ardennes pour 2027,

Conformément à cet arrêté, la répartition pour la commune de La Francheville est fixée à 1 juré,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nombre de jurés triple de celui fixé par arrêté,

Le Conseil Municipal,

Après tirage au sort,

DESIGNE :

- Mme Preteux épouse Gandelin Laure

- Mme Guillin Pauline

- Mme Thorn épouse Cornil Christiane

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Evaluation de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

202633

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire-Adjoint,

Considérant l'évaluation du précédent projet social et le diagnostic réalisé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'orientation des axes choisis pour le renouvellement du projet social de l'Espace de Vie Sociale de la commune.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un emploi permanent

202634

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences de la collectivité,

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} août 2026, un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (30/35).

Dit que les crédits seront prévus au budget.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 4)

Il s'en suit un débat sur la pertinence de ce recrutement : M. Lahote précise que le groupe d'opposition s'est abstenu sur ce point par manque de clarté financière. Mme Ravalard précise que c'est un agent qui est déjà présent dans les effectifs, le poste est prévu au budget, c'est son statut qui va changer.

Création de 2 emplois saisonniers - adjoint d'animation (ACM juillet 2026)

202635

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences de la collectivité,

Pour l'organisation de l'accueil de loisirs qui se déroulera du 6 au 31 juillet 2026,

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, deux emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un emploi saisonnier - adjoint technique (ST été 2026)

202636

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité,
Vu l'article L332-23 2° du code général des collectivités territoriales,
En complément de la délibération du 15 avril 2026,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer un emploi non permanent – saisonnier - relevant du grade d'adjoint technique suite à
accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} juin
2026 pour une durée de trois mois (15 septembre 2026)
La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367
Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Redevance d'occupation du domaine public

202637

Vu le projet de convention de mise à disposition du domaine établi entre la commune et Mme Airault Agnès pour
l'installation d'un distributeur de fleurs sur le territoire de la commune.
Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant que le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance correspondante,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
FIXE le montant de la redevance au montant mensuel de 100€ par mois,
PRECISE qu'un titre de recettes sera émis chaque fin de mois.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs Service Enfance Jeunesse / Périscolaire-extrascolaire

202638

Afin de compléter la grille des tarifs du service,
Considérant que qu'il est envisagé d'instaurer une « pénalité » pour les parents retardataires ,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE d'instaurer une pénalité de 10€ par tranche de 30 minutes de retard.
PRECISE qu'une flexibilité de 5 minutes est accordée.
PRECISE qu'un courrier d'avertissement sera envoyé avec la date du dit retard avant la mise en place de la
pénalité facturée.
PRECISE que cette mesure concerne le périscolaire (garderie du soir, mercredi loisirs, jeudi sport santé) et
extrascolaire (garderie du soir des accueils de loisirs).
A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 4)
*Le groupe de l'opposition s'est abstenu sur ce point : M. Lahote précise qu'ils sont d'accord sur le principe, mais
pas sur le montant (proposition d'un montant calculé selon les revenus)*

Tarifs animations 2026

202639

Dans le cadre de la gestion de la régie de recettes, il est nécessaire de fixer les tarifs des manifestations
payantes de l'année 2026.
Après avoir entendu les explications de Mme l'adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
FIXE les tarifs suivants :

- Concerts d'été = 4€ - gratuit moins de 12 ans
- Théâtre = 5€ - gratuit moins de 12 ans
- Concert église = 5€ - gratuit moins de 12 ans

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

M. Lahote suggère que les tarifs auraient pu être harmonisés à 5€ pour chaque animation.

Tarifs 2026

202640

Suite à l'acquisition de mange-debout : il est possible de les proposer à la location pour les affranchis.
Après avoir entendu les explications de Mme l'Adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer la location par lot de 5 mange-debout à 25€ le week-end ou jour férié.
PRECISE que les associations pourront bénéficier gratuitement de ce matériel.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
M. Lahote demande à communiquer cette information aux Affranchis.
Mme Ravalard précise que cela sera fait par le biais de La Gazette.

Questions diverses :

M. Andreu demande depuis combien d'années il n'y a pas eu de fête foraine à La Francheville ?
Mme Hochart précise que cela fait plus de 35 ans lorsqu'il y avait encore une place en face de la mairie.
Aujourd'hui, les logements Espace Habitat y sont construits.

M. Andreu trouve dommage qu'il n'existe pas de fête foraine sur la commune, alors qu'il y en a dans les autres villages des alentours.

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Didier LEROUX



Secrétaire de séance
M. INVERNIZZI Aymeric

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. INVERNIZZI Aymeric, the secretary of the meeting.